



DEPARTEMENT DU VAL D'OISE
ARRONDISSEMENT DE SARCELLES
COMMUNAUTE DE COMMUNES CARNELLE PAYS DE FRANCE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 27 JANVIER 2021

Membres en exercice : 42

Présents : 26

Votants : 37

Date convocation : 21 janvier 2021

Date d'affichage : 21 janvier 2021

L'an Deux mille vingt et un, le vingt-sept janvier,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué
à 14h30, s'est réuni à Luzarches, en séance publique
sous la présidence de Patrice Robin.

Etaient présents : (26) Patrice ROBIN, Claude KRIEGUER, Annick DESBOURGET, Jean-Noël DUCLOS, Jean-Marie BONTEMPS, Delphine DRAPEAU, Sylvain SARAGOSA, Corinne TANGE, Jean-Marie CAZIEUX suppléance d'Emmanuel DE NOAILLES, Jacqueline HOLLINGER, Gilbert MAUGAN, Patrick FAUVIN, Michel MANSOUX, Nathalie DELISLE-TESSIER, Nicolas ABITANTE, Jean-Christophe MAZURIER, Chantal ROMAND, Silvio BIELLO, Fabrice DUFOUR, Thierry PICHERY, Jacques FÉRON, Jacques ALATI, Olivier DUPONT, Valérie LECOMTE, Sarah BÉHAGUE, Laurence BERNHARDT, Conseillers Communautaires formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés ayant donné pouvoir : (11) Paule LAMOTTE pouvoir à Claude KRIEGUER, Christiane AKNOUCHE pouvoir à Patrice ROBIN, Christophe VIGIER pouvoir à Claude KRIEGUER, Michel ZEPPENFELD pouvoir à Michel MANSOUX, Sylvie LOMBARDI pouvoir à Nicolas ABITANTE, Sylvaine PRACHE pouvoir à Jean-Christophe MAZURIER, Franck SITBON pouvoir à Silvio BIELLO, Laurence CARTIER-BOISTARD pouvoir à Silvio BIELLO, Hugues BRISSAUD pouvoir à Sarah BÉHAGUE, Pascal MARTIN pouvoir à Olivier DUPONT, Cyril DIARRA pouvoir à Patrice ROBIN.

Absents : (5) Damien DELRUE, Jacques GAUBOUR, Nathalie BENYAHIA, Jacques RENAUD, Richard GRIGNASCHI.

Secrétaire de séance : Chantal ROMAND

N° 02/2021	RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021
-------------------	--

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'orientations budgétaires 2021 joint à la présente délibération,

Vu l'avis favorable de la commission finances en date du 12 janvier 2021

Vu l'avis favorable du bureau communautaire en date du 18 janvier 2021,

Le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2312-1, dispose que « le Président présente au conseil communautaire un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ».

Dans les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Il précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.

Conformément au même article du CGCT, le débat d'orientations budgétaires (DOB) doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif et la présentation du rapport y afférent doit donner lieu à un débat au sein du conseil communautaire, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Dans ce cadre légal, le contexte budgétaire national et local ainsi que les orientations générales de l'EPCI pour son projet de budget primitif 2021 sont précisément définis dans le rapport du DOB annexé à la présente délibération, lequel constitue le support du débat d'orientations budgétaires 2021 de la

Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France.

Accuse de réception en préfecture
095-200073013-20210127-02-2021-DE
Communauté de Communes Carnelle Pays-de-France
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité de 27 voix pour, et de 10 abstentions :

APPROUVE les termes du débat d'orientations budgétaires 2021,

PREND ACTE de son effectivité,

AUTORISE le Président ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'application de la délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,
Le Président, Patrice Robin

Accusé de réception en préfecture
095-200073013-20210127-02-2021-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021